

*Isolation à l'urée-formol—Loi*

son action? Je prétends que même à l'heure actuelle le gouvernement ignore encore les conséquences de sa décision d'interdire l'isolation à l'urée-formaldéhyde en décembre 1980, la preuve en est qu'il est incapable de s'occuper des problèmes économiques et des problèmes de santé qui se posent pour les personnes dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde.

Le président de la Canadian Home Insulation Contractors Association a déclaré le 10 mai que l'hystérie collective qui avait été créée avait posé des problèmes pour tout le monde. Je fais cette citation délibérément car j'ai l'impression qu'il n'y a pas une région du pays où un entrepreneur reconnu en isolation de maison n'ait fait faillite à la suite de cette décision, car l'urée-formaldéhyde était le principal matériau utilisé par ces entrepreneurs. Je tiens à souligner les mots «entrepreneurs reconnus en isolation» car cela signifie qu'ils faisaient un travail adéquat. Malheureusement, parce qu'ils utilisaient l'urée-formaldéhyde, ils ont fait faillite à la suite de la décision du gouvernement. Tout le monde est touché, puisque des centaines, voire des milliers de Canadiens ont perdu leur emploi.

Je ne prétends absolument pas que le gouvernement a eu tort de prendre sa décision de décembre 1980. Nous verrons bien lorsque le ministre témoignera devant le comité et répondra plus en détail à nos questions. Je pense par contre que le gouvernement devrait assumer l'entière responsabilité de sa décision. Il doit assumer l'entière responsabilité légale et morale de ses actes et trouver une solution aux sérieuses difficultés financières de plus de 100,000 propriétaires—dont une bonne partie de trouvent au Québec, la province du ministre—difficultés dont il est entièrement responsable. C'est cela que je réclame.

Après avoir écouté le ministre, je me demande pourquoi, si le gouvernement était aussi impatient de faire adopter le projet de loi, il a attendu tout ce temps pour reprendre le débat en deuxième lecture. Le ministre essaie peut-être de prolonger le débat jusqu'au dépôt du rapport final des trois membres de la commission d'enquête qui a été créée en vertu de la loi sur les produits dangereux. Il est intéressant de noter que cette commission n'a pas encore remis son rapport final. Elle est toujours en train de rédiger son rapport dont nous avons déjà reçu une version provisoire. D'après ce qui a été dit, il est fort possible que la commission critique le gouvernement et lui reproche d'avoir interdit l'utilisation de la mousse d'urée-formaldéhyde. Nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, je trouve cela surprenant que l'on nous demande d'étudier en deuxième lecture un projet de loi sur lequel la commission d'enquête de trois membres, établie en vertu de la loi sur les produits dangereux, n'a pas encore rendu sa décision.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le président de cette commission est une relation du ministre, puisqu'il a dirigé sa campagne électorale, on peut s'attendre à ce que le rapport de la commission aille dans le sens des mesures proposées dans le projet de loi.

Par ailleurs, je pense qu'il importe de signaler que nous nous préoccupons des conséquences que l'interdiction de la mousse d'urée-formol aura sur l'investissement de milliers de Canadiens qui éprouvent de la difficulté à payer une maison qu'ils ne peuvent pas vendre. Ils ne peuvent pas se débarrasser de

leur maison et ont même du mal à obtenir une hypothèque conventionnelle. Vu les obligations que nous avons envers ces Canadiens, le gouvernement devrait certainement s'engager avant l'adoption du bill en deuxième lecture à nous dire au moins quelles sont exactement les lignes directrices qui s'appliquent à la mesure pendant l'étude au comité. Le ministre est-il disposé à faire cette promesse à la Chambre? Est-il prêt à affirmer que la Chambre saura exactement quels règlements régiront l'application des dispositions d'aide financière contenues dans le bill avant que le bill soit lu pour la troisième fois? Nous devons à tout prix le savoir pour être certains que ceux qui recevront une aide financière seront traités le plus équitablement possible et que les autorités ne feront pas de distinctions injustes.

En outre, je pense qu'il incombe au gouvernement de dire exactement à la Chambre quelle obligation il pense avoir envers ceux qui, comme moi, n'ont pas de problème de santé à cause de la mousse isolante d'urée-formol. L'isolant de ma maison ne cause pas de problème. Je n'habite pas toute l'année dans cette maison qui est située dans ma circonscription, mais je n'ai aucun problème. D'ailleurs, l'isolant a été très efficace. J'en suis très satisfait; mais si j'essayais de vendre ma maison, je devrais déclarer qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol parce que la plupart des agences immobilières du Canada l'exigent. Bien entendu, je suis refait dès que ce renseignement est inscrit sur le contrat de vente. La propriété perd toute sa valeur. Personne n'en voudra si les gens savent qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol. Selon moi, cela cause un problème.

Mon bon ami le député de Gloucester (M. Breaux) fait ordinairement des contributions utiles à nos débats. J'imagine qu'un bon nombre de ses électeurs ont isolé leur maison à la mousse d'urée-formol et, comme il le sait très bien, la plupart d'entre eux ne seront pas admissibles à une aide financière en vertu du bill à l'étude. Ils continueront cependant d'avoir de très graves problèmes et je demande au député de se joindre à moi pour faire un examen bipartite du problème afin que nous puissions aider tous nos électeurs.

• (1530)

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, il y a bien des mots malpropres dans notre langue, mais l'un des pires est sans doute la MIUF, raccourci commode de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Nous savons tous maintenant que cette substance délétère a été utilisée par au moins 100,000 propriétaires qui croyaient avoir affaire à un produit sans danger, puisqu'il était recommandé par le gouvernement fédéral aux fins du programme d'isolation thermique des maisons.

Nous savons tous également qu'un grand nombre de personnes ont éprouvé de graves problèmes de santé à cause de ce produit. D'autres, qui n'ont pas encore été affectées, redoutent maintenant qu'avec le temps, la mousse ne dégage du gaz formaldéhyde. Nous savons aussi que, dans certaines conditions climatiques, par exemple, le taux d'humidité élevé que connaît la côte ouest, des familles entières seront exposées à de graves dangers à l'avenir.